

Titre	Attribution de subventions aux structures œuvrant dans les domaines des Solidarités, de la cohésion locale et de l'éducation	N°ordre	48
Pièce(s) jointe(s)	Tableau de subventions		
N° identifiant	2023-0158	Rapporteur(s)	Mme Alexandra DUVAL
Étudiée par	Commission Lien social et éducation		
Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative			

La ville de Poitiers s'engage pour la justice sociale : donner accès à chacun et chacune à un service public de qualité, porter attention à tous les âges de la vie, préserver et renforcer les liens sociaux qui sont le socle de la cohésion de la Ville.

Face à l'accroissement des inégalités et aux impacts de long terme attendus des différentes crises que nous traversons, la ville de Poitiers s'engage, pour prendre soin de chaque habitant, chaque habitante, à tout âge, pour accompagner les plus fragiles, et permettre au service public de répondre aux besoins sociaux évolutifs ou émergents. Dans ce contexte de crise sociale, les liens sociaux sont, eux aussi, fragilisés et doivent à tout prix être préservés.

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs associatifs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. À ce titre, l'objet de cette délibération d'un montant total de 181 150 € et qui concerne en tout 27 associations.

Les projets portés par les acteurs associatifs sont indispensables pour un véritable accès aux droits, pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre toutes et tous, mais aussi pour l'accès à un logement digne, à la santé, pour le droit de vieillir en gardant toute sa place dans notre Ville, depuis peu Ville amie des aînés et aînés.

C'est ainsi que la Ville soutient Chenelle, qui propose, dans le cadre de Territoire zéro chômeur longue durée, des actions spécifiques à destination des femmes et notamment celles en situation familiale de monoparentalité. La nouvelle subvention à Vienne Trisomie 21 lui permettra d'organiser des actions de sensibilisation à destination du grand public et du soutien aux familles avec enfant porteur de Trisomie 21.

La Ville s'engage fortement pour la solidarité entre toutes et tous à travers le Centre communal d'action sociale (CCAS), qui est le cœur du service public de la solidarité, mais aussi en étant aux côtés de l'ensemble des associations du territoire qui veillent à l'accompagnement des plus fragiles, avec, par exemple, la subvention à l'ACEASCOP FORMASCOPE qui va permettre d'aider à l'organisation de temps d'atelier Parents-bébé, des animations et des formations dans les crèches. C'est aussi la nouvelle subvention à Conjointes survivants et Parents d'orphelins pour aider au fonctionnement de l'association qui apporte un soutien administratif aux personnes concernées. Enfin, nous aidons le centre socioculturel des Trois cités pour ses travaux d'aménagement dans le cadre de son relogement provisoire.

C'est agir pour assurer à chaque habitant et habitante le droit à un logement digne, l'accès à la santé, le droit de vieillir en gardant toute sa place dans notre Ville, inscrite dans la démarche Ville amie des aînés. Dans ce cadre, nous soutenons le Centre de Santé des 3 Cités pour l'aider à investir dans son mobilier et améliorer l'accueil et les conditions d'exercice, France Adot 86 pour la conception d'un court métrage pour l'information et la sensibilisation au don d'organe du grand public.

De la naissance à l'âge adulte, l'éducation est une priorité pour la ville de Poitiers. La Ville agit pour que, dans nos crèches, nos écoles, nos temps périscolaires, nos accueils de loisirs et espaces jeunes, chacune et chacun puissent recevoir une éducation de qualité, émancipatrice et populaire. C'est permettre aux parents, aux familles d'y prendre leur place et leur rôle de premiers éducateurs, avec, par exemple, la subvention à l'APE Les Mains Sales, pour aider à la création d'une association de parents d'élèves. De même, l'ensemble des subventions votées aux associations participant au Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité y contribue, tout comme les subventions aux Maisons de Quartier des 3 Cités et de SEVE pour gestion et l'animation de l'accueil périscolaire des enfants de leur secteur.

Poitiers, ville jeune et étudiante, connaît un grand nombre d'associations étudiantes et de jeunesse. La Ville soutient leurs initiatives comme vecteurs d'épanouissement, mais aussi d'engagement et de rayonnement du territoire. C'est ainsi que la Ville soutient l'AFEP qui organise un week-end de formation qui vise à développer

l'engagement citoyen et l'initiative individuelle ou associative des étudiants de l'Université de Poitiers ou la subvention à Entraction pour son animation à destination des étudiantes et étudiants qui restent en résidence universitaire l'été.

Considérant que le temps des loisirs et des vacances est également essentiel à l'épanouissement et l'éducation de chacune et chacun, la ville de Poitiers s'engage pour le droit aux loisirs et aux vacances. Dans ce cadre, c'est avec une subvention aux Eclaireuses et Eclaireurs de France pour faciliter l'accès aux enfants de Poitiers à des séjours proposés cet été et cet automne.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**